

Informations de base	
2011/2894(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur l'accès des aveugles aux livres et autres ouvrages imprimés Subject 4.10.06 Personnes handicapées 4.45.08 Activités artistiques et culturelles, livres et lecture, arts	Procédure terminée

Acteurs principaux		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Emploi, affaires sociales et inclusion	REDING Viviane

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
15/02/2012	Débat en plénière		
16/02/2012	Décision du Parlement	T7-0059/2012	Résumé
16/02/2012	Résultat du vote au parlement		
16/02/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2894(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0062/2012	10/02/2012	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0059/2012	16/02/2012	Résumé

Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2012)322	05/06/2012	

Résolution sur l'accès des aveugles aux livres et autres ouvrages imprimés

2011/2894(RSP) - 16/02/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution préparée par sa commission des Pétitions sur la pétition 0924/2011, présentée par Dan Pescod, de nationalité britannique, au nom de la *European Blind Union (EBU)/Royal National Institute of Blind People (RNIB)*, sur l'accès des aveugles aux livres et autres ouvrages imprimés.

Constatant que la commission des droits d'auteur de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) réfléchit à un traité international visant à faciliter l'accès aux livres pour les aveugles et les malvoyants, le Parlement invite le Conseil et la Commission à se prononcer en faveur d'un traité de l'OMPI juridiquement contraignant au sujet des droits d'auteur sur les livres et autres ouvrages imprimés pour les aveugles et les malvoyants. Il note également que dans sa [résolution du 12 mai 2011](#) sur le thème "Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives", le Parlement européen avait déjà appelé l'Union à appuyer le projet relatif à un traité de l'OMPI juridiquement contraignant.

Le Parlement note encore que les aveugles et les malvoyants ont, dans l'Union européenne, un accès très limité aux livres et autres ouvrages imprimés puisque 95% des publications ne sont jamais converties en "formats accessibles", comme l'écriture braille, l'impression en gros caractères ou l'enregistrement audio et qu'il n'existe pas, à ce jour, de norme juridique internationale autorisant une dérogation spécifique aux droits d'auteur en faveur de la diffusion transnationale de publications adaptées aux personnes ayant un handicap de lecture.